

Canada
Province de Québec
MRC du Domaine-du-Roy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du
Domaine-du-Roy, tenue en la salle communautaire Gaston-Vallée, située au
72, boulevard de la Montagne, à Chambord, le 12 novembre 2024.

Étaient présents à cette réunion :

M.	Serge Bergeron	Maire de Roberval
M ^{me}	Marie-Noëlle Bhérer	Mairesse de Saint-Prime
M.	Bernard Boivin	Représentant de Saint-Félicien
M.	Dany Bouchard	Représentant de Saint-Félicien
M.	Luc Chiasson	Maire de Chambord
M ^{me}	Claire Desbiens	Mairesse de Saint-André
M.	Luc Gibbons	Maire de Saint-Félicien
M ^{me}	Ghislaine M.-Hudon	Mairesse de Lac-Bouchette
M.	Gaston Langevin	Représentant de Roberval
M.	Ghislain Laprise	Maire de La Doré
M ^{me}	Claudie Laroche	Représentante de Roberval
M ^{me}	Cindy Plourde	Mairesse de Saint-François-de-Sales
M.	Guy Privé	Maire de Sainte-Hedwidge

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Yanick Baillargeon, préfet.

M. Steeve Gagnon, directeur général, M. Danny Bouchard, directeur général adjoint,
et M^{me} Andrée-Anne Guay, conseillère en communication, assistent également à la
séance.

Point n° 1 de l’ordre du jour
Ouverture de la séance

M. Yanick Baillargeon débute la séance en souhaitant aux personnes présentes la plus
cordiale bienvenue.

Point n° 2 de l’ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2024-300

Sujet : Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer, appuyé par M. Serge Bergeron et résolu à
l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente réunion soit accepté tel que
présenté en y ajoutant les points suivants :

- 6.1.5 Approbation de la résolution n° 2024-126 – Résolution d’autorisation
n° 2024-01/Municipalité de Saint-Prime;
- 10.5 Confirmation d’embauche – Technicienne en administration.

Point n° 3.1 de l’ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2024-301

Sujet : Ratification du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2024

Il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à
l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2024 soit ratifié
par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 4 de l’ordre du jour
Sujet : Période de questions préenregistrées

Aucune question préenregistrée n’a été déposée.

Point n° 5.1 de l’ordre du jour
Sujet : Résumé de la correspondance

Le résumé de correspondance comprenant les lettres n°s 1 à 26 a été transmis antérieurement à la réunion.

Point n° 5.2 de l’ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2024-302

Sujet : Acceptation des comptes et des engagements

Il est proposé par M. Ghislain Laprise, appuyé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des comptes et des engagements ci-après énumérés soit acceptée.

**Liste des comptes
1^{er} au 31 octobre 2024**

Baillargeon, Yanick	407,99	\$
Belley, Valérie	835,42	
Bonneau, Stéphanie	1 239,56	
Bouchard, Danny	417,23	
Brassard, Jacynthe	1 507,66	
Castonguay, Marie-Eve	29,85	
Dallaire, Nathalie	77,05	
Desbiens, Charles	912,95	
Doucet, Odrey	2 381,52	
Fortin, Jonathan	96,12	
Gagnon, Mario	632,67	
Gagnon, Steeve	340,43	
Garneau, Pierre	219,31	
Guay, Andrée-Anne	166,25	
Larouche, Sophie	195,99	
Leclerc, Francis	74,69	
MRC de Maria-Chapdelaine	90 317,00	
Prince, Dany	240,34	
Privé, Guy	128,32	
Privé, Sylvain	1 249,14	
Tremblay, Louise	42,51	
Total fonds MRC	101 512,00	\$
Castonguay, Marie-Eve	84,28	\$
Total fonds villégiature	84,28	\$
Total des fonds	101 596,28	\$

**Liste des engagements
1^{er} au 31 octobre 2024**

DB-000014	Logiciel ARGIS 1 an	GROU25	439,77	\$
DB-000015	Règlement encadrant la pollution lumineuse FQM 50%	MRCM50	723,13	
JB-000023	Abonnement Cahier Ma réussite	MARE60	1 011,78	
JB-000024	Transp. COVID	CENT40	84,00	

OD-000012	Signature innovation bioéconomie	ZONE50	3 518,24	
SG-000051	Facture d'électricité au 57 jours	HYDR33	1 799,94	
SG-000052	Frais de poste Pitney	PITN55	704,85	
SG-000053	Cable, 23 lignes SIP, internet	TELE65	1 869,18	
SG-000060	Petite caisse recharge 24-10	PETI50	234,55	
SG-000085	Nettoyage tapis mois d'octobre	CTAA50	48,21	
SG-000091	Aliments divers	CUIZ50	92,01	
SG-000100	Cellulaire du mois	BELL60	718,35	
SG-000144	Abonnement Québec municipal 2024-2025	FEDE50	977,29	
SG-000145	Location salle + repas pour rapport RH	ZOOS67	143,72	
SG-000146	Test psychométrique	INTE60	201,21	
SG-000147	Réparations divers	HOME31	39,73	
SG-000149	Repas du rapport RH au Zoo	LAFO65	431,21	
SG-000150	Sauvetage nautique 15 septembre 2024	CONS40	553,86	
SG-000151	Repas séance St-Félicien 8 octobre	LAFO65	311,76	
SG-000152	Entretien bâtisse MRC	HOME30	56,29	
SG-000153	Frais informatique octobre	VISI67	2 317,45	
SG-000154	Badges des bornes de recharge autos	TECH30	74,74	
SG-000155	Aides aux employés septembre	UNPS80	1 155,00	
SG-000156	Congrès annuel AFSL	ASSO22	165,00	
SG-000157	Mise à jour du routeur Fortigate, sécurité	PULS50	158,02	
SG-000158	Repas séance du 10 septembre Saint-André	RELA40	441,91	
SG-000159	Tournois bénéfice le 13 septembre	CLUB86	400,00	
SG-000160	Achats divers octobre	MEGA50	966,29	
SG-000162	Dépenses du mois d'octobre	VISA-DG	3 522,73	
SG-000163	Dépenses d'octobre préfet	VISA-PF	874,87	
Total fonds MRC			24 035,09	\$
DB-000011	Collecte déchets La Doré au 30 sept.	RMRL50	4 932,58	\$
DB-000012	Travaux de nettoyage et disposition au site bail n° 40321	PROS	14 256,90	
SG-000001	Évacuation homme malaise cardiaque	VILL60-1	536,40	
Total fonds TNO			19 725,88	\$
DB-00020	Pose de pneus d'hiver	GARA55	137,98	
DB-00021	Essence octobre	SHEL50	405,01	\$
SG-00001	Frais du TPV	GLOB40	47,49	
Total fonds villégiature			590,48	\$
DB-000017	Ressort pour réparer galon forestier	INDU40	24,21	\$
SG-000006	Acquisition d'un lot sans maître	CAIN50	185,39	
Total fonds TPI			209,60	\$
Total des engagements :			44 561,05	\$

Point n° 6.1.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2024-303

Sujet : Approbation du règlement n° 24-128 – Ville de Saint-Félicien

Il est proposé par M. Guy Privé, appuyé par M. Serge Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 24-128 (2024-34) de la Ville de Saint-Félicien concernant la prévention des incendies.

Point n° 6.1.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2024-304

Sujet : Approbation du règlement n° 2024-03 – Municipalité de Saint-Prime

Il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2024-03 de la Municipalité de Saint-Prime modifiant son règlement de zonage (n° 2017-03) de manière à adapter le cadre normatif de zonage des zones 3R et 13V, à réglementer les roulottes de parc et les roulottes en zone 13V.

Point n° 6.1.3 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2024-305

Sujet : Approbation du règlement n° 2024-34 – Ville de Roberval

Il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Serge Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2024-34 de la Ville de Roberval concernant la prévention des incendies.

Point n° 6.1.4 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2024-306

Sujet : Approbation du règlement n° 24-134 – Ville de Saint-Félicien

Il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Luc Gibbons et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 24-134 (2024-36) de la Ville de Saint-Félicien modifiant son règlement n° 22-059 (2021-40) relatif aux nuisances.

Point n° 6.1.5 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2024-307

Sujet : Approbation de la résolution n° 2024-126 – Résolution d'autorisation n° 2024-01/Municipalité de Saint-Prime

Attendu qu'en vertu de l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation*, une municipalité locale peut, avant le 21 février 2027, autoriser un projet d'habitation qui déroge à la réglementation d'urbanisme locale en vigueur sur son territoire lorsque le projet comprend la construction d'au moins trois logements et que l'une des conditions suivantes est respectée :

- 1° le projet est composé majoritairement de logements sociaux ou abordables ou de logements destinés à des personnes aux études au sens de l'article 1979 du Code civil;
- 2° la population de la municipalité est de 10 000 habitants ou plus et le plus récent taux d'inoccupation des logements locatifs publié par la Société canadienne d'hypothèques et de logement à l'égard du territoire de la municipalité ou d'une région métropolitaine de recensement qui comprend ce territoire est inférieur à 3 % à un moment entre le 21 février 2024 et le 21 février 2027;

Attendu que la Municipalité de Saint-Prime a adopté la résolution n° 2024-126 en vertu de laquelle elle adopte la résolution d'autorisation n° 2024-01 pour la construction d'un projet intégré de quatre (4) habitations multifamiliales de quatre (4) logements, pour un total de seize (16) logements, sur une partie du lot 4 087 675 du Cadastre du Québec (lot projeté 6 654 943), situé sur la rue Lamontagne;

Attendu que la résolution doit, pour entrer en vigueur, être conforme au schéma d'aménagement et de développement en vigueur sur le territoire de la municipalité et que cette conformité est établie selon les règles applicables aux règlements d'urbanisme, dont celles prévues aux articles 137.2 à 137.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claire Desbiens, appuyé par M. Ghislain Laprise et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la résolution n° 2024-126 de la Municipalité de Saint-Prime adoptant la résolution d'autorisation n° 2024-01 pour la construction d'un projet intégré de 4 habitations multifamiliales de quatre (4) logements, pour un total de seize (16) logements, sur une partie du lot 4 087 675 du Cadastre du Québec (lot projeté 6 654 943), situé sur la rue Lamontagne, puisque conforme au schéma d'aménagement et de développement en vigueur.

Point n° 6.2.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2024-308

Sujet : Travaux supplémentaires – Aménagement d'une piste cyclable/Projet 1B Sainte-Monique

Attendu la résolution n° 2022-239 adoptée par le conseil de la MRC, octroyant le mandat de construction d'une piste cyclable dans le cadre du projet 1B/Sainte-Monique à Construction Rock Dufour inc.;

Attendu que Construction Rock Dufour inc. demande un paiement de 8 415,88 \$, taxes incluses pour l'exécution de travaux supplémentaires non prévus aux plans et devis;

Attendu la recommandation du surveillant de chantier de la MRC du Domaine-du-Roy d'acquitter ce paiement;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement d'une somme de 8 415,88 \$, taxes incluses à Construction Rock Dufour inc. pour l'exécution de travaux supplémentaires non prévus aux plans et devis dans le cadre du projet 1B/Sainte-Monique.

Que les sommes nécessaires pour assumer cette dépense proviennent du fonds d'entretien préventif (travaux de remplacement) de la Véloroute des Bleuets.

Point n° 6.2.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2024-309

Sujet : Décompte progressif n° 1 – Aménagement d'une piste cyclable/Projet 13B Albanel

Attendu les travaux d'aménagement amorcés pour une nouvelle section de piste cyclable à Albanel, dont le contrat a été octroyé par la résolution n° 2024-240;

Attendu que le surveillant de chantier de la MRC a remis le décompte progressif n° 1 pour lequel l'entreprise Excavation Fernand Boilard inc. demande un paiement de 42 542,88 \$, taxes incluses, pour les travaux prévus dans les documents de soumission;

Attendu que ce montant, qui inclut une retenue de 10 %, correspond à l'avancement réel des travaux en date du 31 octobre 2024, tel qu'approuvé par le Service d'ingénierie de la MRC;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement, selon le décompte progressif n° 1, d'une somme de 42 542,88 \$ taxes incluses à Excavation Fernand Boilard inc., et ce, selon la recommandation de paiement préparée par le Service d'ingénierie de la MRC du Domaine-du-Roy.

Que les sommes nécessaires pour assumer cette dépense proviennent du fonds d'entretien préventif (travaux de remplacement) de la Véloroute des Bleuets.

Point n° 6.2.3 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2024-310

Sujet : Décompte progressif n° 12 modifié – Aménagement d'une piste cyclable/Projet 16A Péribonka

Attendu les travaux d'aménagement d'une nouvelle section de piste cyclable à Péribonka, dont le contrat a été octroyé par la résolution n° 2022-237;

Attendu le dépôt, par le surveillant de chantier Mageco LMG, du décompte progressif n° 12 modifié pour lequel Les entreprises Rosario Martel inc. demandent un paiement de 70 150,98 \$ taxes incluses, pour les travaux prévus dans les documents de soumission;

Attendu que le décompte progressif n° 12 représente la libération de la portion de la retenue d'exécution de 5 % sur les travaux réalisés;

Attendu que de cette retenue sont déduits le crédit appliqué sur le défaut de pavage et l'ajustement des quantités au bordereau de soumission;

Par conséquent, il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Guy Privé et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement d'une somme de 70 150,98 \$, taxes incluses aux entreprises Rosario Martel inc., et ce, selon la recommandation de paiement préparée par Mageco LMG.

Que les sommes nécessaires pour assumer cette dépense proviennent du fonds d'entretien préventif (travaux de remplacement) de la Véloroute des Bleuets.

Point n° 6.2.4 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2024-311

Sujet : Contribution financière – Planification stratégique de la Corporation du circuit cyclable « Tour du lac Saint-Jean »

Attendu la recommandation formulée par le comité intermunicipal de coordination de la Véloroute des Bleuets à l'intention des municipalités régionales de comté afin de prévoir une contribution financière totale de 40 000 \$, répartie sur deux ans à parts égales entre les partenaires, à titre de participation financière dans le cadre de la démarche d'élaboration de la planification stratégique de la Corporation du circuit cyclable « Tour du lac Saint-Jean »;

Attendu que pour la MRC du Domaine-du-Roy, une participation financière de 6 667 \$ par année en 2024 et 2025 est attendue;

Par conséquent, il est proposé par M. Serge Bergeron, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers que la MRC du Domaine-du-Roy autorise le versement d'une somme de 6 667 \$ en 2024 et 2025 à titre de participation financière

dans le cadre de la démarche d'élaboration de la planification stratégique de la Corporation du circuit cyclable « Tour du lac Saint-Jean ».

M. Luc Chiasson s'est retiré des discussions pour le point 6.3.1 de l'ordre du jour.

Point n° 6.3.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2024-312

Sujet : Appel à projets d'aires protégées en territoire public méridional/Réception des projets présentés dans la MRC du Domaine-du-Roy

Attendu que le Québec a adhéré au nouveau Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, et s'est ainsi engagé à protéger 30 % des terres et des océans de la planète (cible 3) d'ici 2030;

Attendu qu'afin d'atteindre cette nouvelle cible, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a lancé, en juin dernier, un appel à projets d'aires protégées en territoire public méridional;

Attendu que le Québec protège actuellement près de 17 % de son territoire continental et un peu plus de 10 % de ses milieux marins et côtiers, et que les écosystèmes au sud du 49^e parallèle s'y trouvent sous-représentés;

Attendu que plus de 1 100 km² correspondant à plus de 6 % du territoire de la MRC du Domaine-du-Roy est actuellement désigné comme aire protégée;

Attendu que l'atteinte de 30 % du territoire en conservation doit également inclure des aires protégées de catégories 4 à 6, de même que d'autres mesures de conservation efficaces (AMCE);

Attendu le projet de loi n° 122 qui vise principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs;

Attendu les responsabilités de la MRC en matière d'aménagement du territoire qui en font une actrice privilégiée et incontournable dans le cadre de l'identification de territoires de conservation;

Attendu les défis que pose l'arrimage entre la protection de l'environnement, le développement social et le développement économique;

Attendu que les projets suivants ont été présentés dans le cadre de l'appel à projets lancé par le MELCCFP :

- Agrandissement de la réserve aquatique projetée (RAP) de la rivière Ashuapmushuan;
- Lac et rivière Trenche – Agrandissement de la réserve de biodiversité projetée du Plateau-de-la-Pierriche;
- Lac Marquette;
- Lacs Rohault et Nicabau;
- Rivière du Chef;
- Rivière Ashuapmushuan;
- Refuge biologique Orignal, secteur Barrois;
- Pourvoirie de La Doré;
- Pourvoirie du Club Colonial;
- Pourvoirie le Domaine Poutrincourt;

Attendu que la MRC fera une analyse de chacun des projets présentés sur son territoire;

Attendu que des phases d'analyse et de concertation seront portées par le gouvernement et permettront de rassembler toute l'information nécessaire à une prise de position éclairée quant aux territoires à protéger en priorité dans la région;

Attendu que la MRC sera impliquée dans la composition de la table régionale de concertation;

Attendu que la priorisation des territoires à protéger prendra en compte la vision des parties prenantes régionales;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers que la MRC du Domaine-du-Roy avise le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs qu'elle prend acte des projets d'aires protégées présentés dans le cadre de l'appel à projets.

Que la MRC du Domaine-du-Roy demande au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs que les municipalités régionales de comté de la région soient responsables de coordonner une table régionale de concertation sur les aires protégées.

Et que la MRC du Domaine-du-Roy s'engage à participer aux prochaines étapes pour l'ensemble des dossiers, soit l'analyse par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et la mise en place d'une table régionale de concertation sur les aires protégées.

Retour de M. Luc Chiasson.

Point n° 7.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2024-313

Sujet : Bonification d'un mandat pour l'organisation de séances d'information sur le logement

Attendu la résolution n° 2024-149 en vertu de laquelle le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy a octroyé un mandat à Forum – Services d'urbanisme pour l'organisation et l'animation de séances d'information citoyennes sur le logement dans sept municipalités du territoire;

Attendu que le libellé de la résolution prévoyait une somme de 2 047 \$ dans le cas d'une municipalité supplémentaire;

Attendu que la Municipalité de Chambord souhaite présenter une séance d'information citoyenne sur le logement;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M^{me} Claire Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de bonifier l'offre de services de Forum – Services d'urbanisme afin d'inclure la Municipalité de Chambord, et ce, pour une somme de 2 047 \$.

Que la somme soit prise dans le résiduel du Fonds régions et ruralité.

Que la directrice du développement des milieux, M^{me} Jacynthe Brassard, est autorisée à gérer les engagements et les décaissements liés à ce projet.

Point n° 7.2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2024-314

Sujet : Dépôt – Demande d'aide financière au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec pour un circuit agrotouristique

Attendu le projet d'offres de circuits agrotouristiques dans l'orientation de la bioéconomie, regroupant plusieurs entreprises parmi la quarantaine de producteurs et transformateurs agroalimentaires du territoire de la MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu que le projet répond au plan d'action de la Signature innovation;

Attendu la formation d'un comité de travail composé d'entreprises partenaires afin de mobiliser l'industrie agroalimentaire;

Attendu que dans le respect de la résolution n° 2024-216, le circuit sera promu à l'été 2025 par Destination Lac-Saint-Jean en utilisant une partie du budget du projet alloué à des campagnes spécifiques dans l'organisme multiterritoire;

Attendu que dans ce contexte, une demande d'aide financière est déposée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) afin de financer le projet par le biais du programme « Initiative ministérielle de proximité »;

Attendu que la contribution demandée au MAPAQ est de 42 330,76 \$ sur un projet estimé à 60 472,52 \$, alors que la contribution de la MRC doit correspondre à 30 % du montant, soit de 18 141,76 \$;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M. Ghislain Laprise et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser :

- Le développement d'un circuit agrotouristique Domaine-du-Roy sous le thème de la bioéconomie comme prévu dans le plan d'action de la Signature innovation;
- Le dépôt de la demande de financement au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de l'ordre de 42 330,76 \$;
- La contribution de la MRC du Domaine-du-Roy à la hauteur de 18 141,76 \$;
- La formation d'un comité de travail composé d'entreprises partenaires afin de mobiliser l'industrie agroalimentaire.

Que la contribution de la MRC du Domaine-du-Roy de 18 141,76 \$ provienne du fonds des redevances hydroélectriques.

Que le directeur général est autorisé à signer tout document relatif à cette demande ou à son acceptation.

Que la directrice du développement des milieux, M^{me} Jacynthe Brassard, est autorisée à gérer les engagements et les décaissements liés à ce projet.

Point n° 7.3 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2024-315

Sujet : Adoption de projets – Fonds de développement du Domaine-du-Roy

Attendu que le comité d'évaluation de projets a procédé à l'évaluation des demandes d'aide financière permettant d'engager les sommes disponibles dans le Fonds de développement du Domaine-du-Roy;

Par conséquent, il est proposé par M. Gaston Langevin, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de financer les projets listés ci-dessous, et ce, à hauteur de 55 000 \$ dans le volet local et 25 939 \$, à même les volets local et territorial du Fonds de développement du Domaine-du-Roy.

Que la directrice du Service du développement des milieux est autorisée à superviser les encaissements et décaissements dans le cadre de la gestion administrative de ces projets.

Volet local

- | | |
|---|-----------|
| 1. Société de gestion du Parc des Grandes-Rivières Volet La Doré : passerelle Grande-Rivière de La Doré | 45 000 \$ |
| 2. Club d’astronomie Les Boréalides du Lac-Saint-Jean Ouest : rénovation et transformation innovatrice du planétarium de Saint-Félicien | 10 000 \$ |

Volet territorial

- | | |
|--|-----------|
| 3. Club d’astronomie Les Boréalides du Lac-Saint-Jean Ouest : rénovation et transformation innovatrice du planétarium de Saint-Félicien | 15 000 \$ |
| 4. École de danse Studio Nord : projet « Danse et santé mentale positive » | 3 500 \$ |
| 5. Modification de la résolution n° 2024-278 libellée comme suit :
Conseil régional de l’environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean : Carbone Scol’Ere : an 1 : 9 694 \$ an 2 : 7 270 \$ an 3 : 4 847 \$
Par le nouveau libellé ci-dessous :
Conseil régional de l’environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean : Carbone Scol’Ere : an 1 : 15 000 \$ an 2 : 11 250 \$ an 3 : 3 000 \$
Une somme de 7 439 \$ supplémentaire est accordée à ce projet | 7 439 \$ |

Point n° 7.4 de l’ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2024-316

Sujet : Adoption de projets – Entente de développement culturel

Attendu que le comité d’évaluation de projets issu du comité de pilotage de l’entente de développement culturel a procédé à l’évaluation des demandes d’aide financière permettant d’engager les sommes disponibles provenant de cette entente;

Par conséquent, il est proposé par M. Guy Privé, appuyé par M. Serge Bergeron et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter les projets ci-dessous dans le cadre du Fonds de l’entente de développement culturel, qui totalisent une somme de 22 521,47 \$ tous les volets confondus.

Que la directrice du Service du développement des milieux est autorisée à superviser les encaissements et décaissements dans le cadre de la gestion administrative de ces projets.

Volet 1

Mise en valeur de la culture comme levier de vitalité du territoire

- | | |
|--|---------------------------|
| 1. AFÉAS de Saint-François-de-Sales (Municipalité de Saint-François-de-Sales) : Parcours d’échange et création | 1 881,00 \$ |
| 2. Municipalité de Lac-Bouchette : Atelier de formation sur les arts | 1 881,47 \$ |
| 3. Corporation du Bedeau : La danse rassembleuse | 2 800,00 \$ |
| 4. École de danse Studio Nord : Danse et santé mentale positive | 2 000,00 \$ |
| | <u><u>8 562,47 \$</u></u> |

Volet 2

Mise en valeur et connaissance du patrimoine

- | | |
|---|-------------|
| 5. Bibliothèque de Lac-Bouchette (Municipalité de Lac-Bouchette) : Patrimoine et arts visuels | 2 920,00 \$ |
|---|-------------|

6. Ermitage Saint-Antoine : Panneaux d’interprétation et réfection du sentier du flâneur	4 000,00 \$
7. Au fil du temps de Saint-André : Atelier de ceinture fléchée	1 539,00 \$
8. SDC Saint-Félicien Village Boréal : L’expédition La route des fourrures	3 000,00 \$
	<u>11 459,00 \$</u>

Volet 3

Mise en valeur du patrimoine culturel et du tourisme culturel du territoire et/ou bonifier l’expérience touristique par des initiatives culturelles

9. Cégep de St-Félicien : Anim sur le Lac Le festival de cinéma d’animation au Lac-Saint-Jean	2 500,00 \$
	<u>2 500,00 \$</u>

Point n° 7.5 de l’ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2024-317

Sujet : Adoption de projets – PAC-MIFI/Activités de rapprochement interculturel

Attendu que le comité d’évaluation de projets a procédé à l’évaluation des demandes d’aide financière permettant d’engager les sommes disponibles dans le PAC-MIFI;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter de financer les projets ci-dessous totalisant une somme de 16 200 \$, et ce, à même les sommes provenant du PAC-MIFI pour les activités de rapprochement interculturel.

Que la directrice du Service du développement des milieux est autorisée à superviser les encaissements et décaissements dans le cadre de la gestion administrative de ces projets.

1. Association étudiante du Cégep de St-Félicien : Vivre ensemble (activités sur les nationalités qui se dérouleront de novembre 2024 à mai 2025)	5 000 \$
2. Camping Mont-Plaisant : Vivre ensemble à Roberval	5 000 \$
3. Municipalité de Saint-Prime (CANA) : Café rencontre	1 200 \$
4. Corporation du Bedeau : Veillée trad (traditionnelle) des fêtes	5 000 \$

Point n° 7.6 de l’ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2024-318

Sujet : Mandat d’accompagnement – Analyse des projets de collaboration intermunicipale

Attendu le rapport sur l’état des ressources humaines des organisations municipales de la MRC du Domaine-du-Roy déposé par la firme MNP selon le mandat octroyé par la résolution n° 2023-280;

Attendu la recommandation des directeurs généraux aux membres du conseil de la MRC de constituer une table d’échanges afin d’analyser d’éventuels projets de collaboration intermunicipale visant à mettre en place des actions concrètes;

Attendu l’offre de service déposée par MNP pour réaliser un mandat d’accompagnement sur l’état des ressources humaines des organisations municipales, et ce, pour répondre à l’invitation des directeurs généraux;

Attendu que l’offre de service de MNP est basée sur une rémunération horaire pour une somme maximale de 30 000 \$ plus taxes;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser :

- La constitution d'une table d'échanges composée des directeurs généraux du territoire de la MRC du Domaine-du-Roy, et ce, afin d'analyser d'éventuels projets de collaboration intermunicipale visant à mettre en place des actions concrètes;
- Le mandat d'accompagnement à MNP conformément à l'offre de service d'une somme maximale de 30 000 \$ plus taxes.

Que le financement du projet provienne du volet territorial du Fonds régions et ruralité de la MRC (Volet 2 – Soutien à la compétence en développement local et régional des MRC).

Point n° 10.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2024-319

Sujet : Adoption – Politique-cadre sur la gouvernance de la protection des renseignements personnels

Attendu que dans le but de se conformer aux nouvelles exigences réglementaires en matière de protection des renseignements personnels, ainsi qu'aux dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, la MRC du Domaine-du-Roy désire adopter sa politique-cadre sur la gouvernance de la protection des renseignements personnels;

Attendu que cette politique définit les principes directeurs concernant la protection des renseignements personnels que la MRC détient tout au long de leur cycle de vie, le rôle et les responsabilités de toute personne qui traite ces renseignements ainsi que la procédure à suivre en cas d'incident;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claire Desbiens, appuyé par M. Ghislain Laprise et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la politique-cadre sur la gouvernance de la protection des renseignements personnels afin que la MRC du Domaine-du-Roy s'acquitte de ses responsabilités légales en matière de renseignements personnels.

Point n° 10.2 de l'ordre du jour

AVIS DE MOTION

Sujet : Avis de motion – Règlement n° 320-2024 sur la régie interne des séances du conseil

Avis de motion est donné par M. Luc Gibbons que lors d'une prochaine séance, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy procédera à l'adoption du règlement portant le n° 320-2024 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy. Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du conseil.

Point n° 10.3 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2024-320

Sujet : Adoption – Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique

Attendu le projet de loi n° 42 adopté en mars 2024, connu comme étant la Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail;

Attendu que cette loi a pour objet de prévenir et de combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en prévoyant diverses mesures dans les

lois du travail visant principalement la protection des travailleurs dans leur milieu de travail et dans l'exercice de leurs recours destinés à assurer cette protection;

Attendu que de nouvelles exigences ont été introduites concernant les obligations des employeurs envers leurs employés;

Attendu que soucieuse de garantir un environnement de travail exempt de toute forme de violence ou de harcèlement, et de promouvoir un cadre sain et sécuritaire pour ses équipes, la MRC du Domaine-du-Roy a procédé à la mise à jour de sa politique interne;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la mise à jour de la politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique afin que la MRC du Domaine-du-Roy s'acquitte de ses responsabilités légales.

Point n° 10.4 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2024-321

Sujet : Autorisation AccèsD Affaires – Directrice des finances

Il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M^{me} Valérie Belley, directrice des finances, à utiliser les services AccèsD Affaires de Desjardins pour les comptes bancaires de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 10.5 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2024-322

Sujet : Confirmation d'embauche – Technicienne en administration

Attendu le processus de recrutement afin de pourvoir un poste de technicienne en administration de la MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu la recommandation déposée par le comité des ressources humaines de procéder à l'embauche en date du 18 novembre 2024, de M^{me} Karine Fortin au poste de technicienne en administration;

Par conséquent, il est proposé par M. Dany Bouchard, appuyé par M. Luc Gibbons et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de M^{me} Karine Fortin à titre de technicienne en administration, en date du 18 novembre 2024, et ce, selon les modalités de la lettre d'embauche.

Point n° 15.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2024-323

Sujet : Restauration des traverses de cours d'eau/Remplacement d'un ponceau au lac Windigo

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a demandé des soumissions pour la réalisation de travaux de remplacement d'un ponceau dans le TNO Lac-Ashuapmushuan, plus précisément au lac Windigo;

Attendu que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts subventionne à 90 % les matériaux et la main-d'œuvre nécessaires au projet et que la part du promoteur, en l'occurrence la MRC du Domaine-du-Roy, est de 10 %;

Attendu que Transport JHL de La Doré a présenté la plus basse soumission conforme, d'une somme de 39 825,75 \$ plus taxes;

Attendu que l’Agence de gestion intégrée des ressources a déposé une offre de service professionnel pour le calcul de débit et de la surveillance des travaux, et ce, d’une somme de 3 982,58 \$, plus taxes;

Attendu que le part à assumer par la MRC dans ce projet est estimé à 4 200 \$ plus taxes;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Laprise, appuyé par M. Serge Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

- D’accorder le contrat de réfection d’un ponton situé au lac Windigo à Transport JHL, et ce, pour une somme de 39 825,75 \$ plus taxes;
- D’accepter l’offre de service professionnelle de l’Agence de gestion intégrée des ressources, pour le calcul de débit et de la surveillance des travaux, et ce, d’une somme de 3 982,58 \$ plus taxes.

Que la part assumée par la MRC du Domaine-du-Roy dans le projet soit prise à même le surplus de la villégiature.

Point n° 17 de l’ordre du jour
Sujet : Période de questions

M^{me} Madeleine Boily interroge les membres du conseil au sujet de démarches à entreprendre afin que les entrepreneurs en construction donnent suite à ses demandes de soumission.

Point n° 18 de l’ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2024-324

Sujet : Levée de la séance

Sur proposition de M^{me} Claudie Laroche, la séance est levée.

En signant ce procès-verbal, le préfet confirme qu’il renonce à son droit de refuser de signer les règlements et résolutions contenus au présent procès-verbal, tel que ce droit est prévu à l’article 142 (3) du Code municipal du Québec.

Yanick Baillargeon
Préfet

Steeve Gagnon
Directeur général et
greffier-trésorier